



CANTON DE
Westbury
Une expérience nature

Bulletin municipal

Édition septembre 2024

Sommaire

<u>Mairie/Nouvelles du conseil</u>	2 et 3
<u>Informations municipales</u>	3 à 6
<u>Sécurité civile</u>	7
<u>Calendrier des collectes</u>	8

Prenez note que le bureau municipal sera fermé du 23 décembre 2024 au 3 janvier 2025 pour le congé des fêtes.

Bureau municipal (Hôtel de Ville)

168, route 112
Westbury, Québec, J0B 1R0
Tél. : 819 560-8450
Télécopieur : 819 560-8451

Horaire de l'Hôtel de Ville :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30 à 12h	8h30 à 12h	Fermé au public	8h30 à 12h	Fermé
13h à 16h	13h à 16h		13h à 16h	

Gray Forster / Maire

Mélanie Cyr /
Conseillère # 1Sylvain Hébert /
Conseillère # 2Claudia Gilbert /
Conseillère # 3Rock Lamontagne /
Conseiller # 4Mario Dolbec /
Conseiller # 5Pierre Reid /
Conseiller # 6

Directeur général et greffier-trésorier par intérim
Jean-Charles Bellemare
canton.westbury@hsfqc.ca

Adjointe administrative
Hélène Rancourt
adjointe.westbury@hsfqc.ca

Inspecteur municipal
Firme Urbatek
municipalite@urbatek.ca

RESSOURCES DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

Moisson HSF	Paniers de nourriture	819-451-2781
Moisson Cookshire	Paniers de nourriture	819-875-1431 (jeudi)
Centre d'action bénévole	Popote congelée (5\$ par repas)	819-560-8540
Cuisines Collectives HSF	Ateliers de cuisine et autonomie alimentaire	819-832-1176
Info Covid-19	Informations en lien avec la Covid-19	1-877-644-4545
Urgence psychosociale	Détresse, crise, violence, idées suicidaires et plus	819-821-4000 poste 0
Info-Santé et Info-Social (24/7)	Information médicale/ Soutien psychologique et social	811
Carrefour jeunesse-emploi	16 à 35 ans : peu importe le besoin	819-832-1513
Centre d'action bénévole	Personnes âgées et proches aidants	819-560-8540
La Passerelle	Femmes, femmes trans, personnes non-binaires et en questionnement	1-877-447-3423
Intro-Travail	Employabilité et orientation professionnelle	819-832-1750
Virage santé mentale	Problématique en santé mentale	819-877-2674
La Méridienne	Violence conjugale	1-888-699-3050
Sûreté du Québec (Cookshire)	Police	819-875-3331
Tel-Jeunes	Jeunes (24/7)	1-800-263-2266
La Relève	Famille et parents (soutien et écoute)	819-875-5050

RESSOURCES DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS(SUITE)

Virage santé mentale	Problématique en santé mentale	819-877-2674(lundi au jeudi)
Drogue : aide et références	Consommation de drogues et alcool	1-800-265-2626
Jeu : aide et référence	Jeu excessif	1-800-461-0140
Interligne	Diversité sexuelle et de genre	1-888-505-1010
Prévention du suicide	Idées suicidaires	1-866-277-3553
Ligne parents	Parents	1-800-361-5085
Secours amitié Estrie	Écoute téléphonique généraliste	819-564-2323
DPJ	Maltraitance des enfants(signalament)	1-800-463-1029
Ligne aide abus aînés	Personnes aînées victimes de maltraitance	1-888-489-2287
CALACS Agression Estrie	Victimes d'agressions sexuelles	1-877-563-0793
Services Québec	Informations générales et aide au revenu	819-832-2403
Centre local de développement	Soutien et informations pour entreprises	819-560-8500

Nouvelles du conseil

Séances régulières restantes du conseil municipal 2024 :

Lundi 3 septembre 2024	Lundi 7 octobre 2024
Lundi 4 novembre 2024	Lundi 2 décembre 2024

Informations municipales

TAXES MUNICIPALES



Le 3^e versement de taxes municipales est exigible le 28 octobre 2024.

Les possibilités de paiement sont par Internet via le site de votre institution bancaire, par courrier ou en personne (chèque, argent ou carte débit).

Les soldes impayés portent intérêt à 12 % par année.

RAPPORT DU MAIRE AUX CITOYENS SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2023

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, je vous présente les faits saillants 2023 lesquels reflètent les éléments importants et les activités pour la municipalité du canton de Westbury.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Lors du dépôt des états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2023, la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., vérificateur de la Municipalité a émis un rapport attestant que les états financiers consolidés de la Municipalité donnaient, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité du canton de Westbury, voici les détails :

Pour l'année 2023, le rapport financier montre un déficit de 356 843 \$.

Comme le montre le tableau ci-dessous, l'écart entre ce qui avait été budgété et le réel en 2023 provient surtout d'une surestimation des revenus anticipés.



	Budget 2023	Réel 2023
Revenus et dépenses de fonctionnement		
Les revenus	1 995 620 \$	1 683 998 \$
Les dépenses	1 777 497 \$	1 727 120 \$
<i>Sous-total</i>	218 123 \$	- 43 122 \$
Investissements	- 204 714 \$	- 260 426 \$
Conciliations à des fins fiscales		
Amortissements	151 000 \$	159 079 \$
Financement	- 0 \$	- 1 476 \$
Affectations	- 164 409 \$	- 210 898 \$
<i>Sous-total</i>	-13 409 \$	- 53 295 \$
	0 \$	- 356 843 \$

FAITS SAILLANTS 2023-2024

La seconde moitié de l'année 2023 et la première moitié de 2024 ont été passablement mouvementées du côté de l'administration municipale. Nous avons eu des élections partielles à la suite de la démission de deux conseillers municipaux et nous avons accueillis deux nouveaux visages, soit Rock Lamontagne et Sylvain Hébert. Je profite de l'occasion pour aussi remercier Maryline Gendron et Jean Martel pour leur implication au sein du conseil municipal. Nous avons aussi la chance de travailler avec M Jean-Charles Bellemare, qui agit comme directeur général et greffier-trésorier par intérim, en l'absence de la directrice générale.

Mon souhait d'ici la fin de l'actuel mandat est de redresser la barque pour m'assurer que le prochain conseil municipal reprenne le flambeau dans les meilleures conditions possibles.

Pour terminer, je tiens à remercier, l'ensemble de l'administration municipale pour leur implication et leur engagement.

MAIRE de Westbury

Gray Forster

COLLECTE DES GROS REBUS / 20 SEPTEMBRE 2024

Le ramassage des gros rebuts se fera le vendredi 20 septembre 2024. S'il vous plaît, ne pas déposer vos rebuts à l'avance. Veuillez attendre la veille de la collecte avant de les déposer en bordure de la route. Ne pas oublier que la grande partie de vos déchets peuvent déjà être apportés à l'écocentre.

N'oubliez pas que vous pouvez vous rendre à l'écocentre pour que vos objets récupérables ne soient pas enfouis au site d'enfouissement.

Voici la liste exhaustive de ce qui pourra être ramassé et ce qui ne sera pas ramassé :

DÉCHETS QUI SONT ACCEPTÉS

- Meubles (table, chaise, bureau, lit, etc.)
- Meubles, accessoires de jardins, balançoire démontée
- Cuisinière, laveuse, sècheuse
- Matelas
- Bain, douche (sans vitre), évier, lavabos, toilette
- Tapis et couvre-planchers (roulé et coupé maximum 4 pieds)

DÉCHETS QUI SONT REFUSÉS

- Pneus
- Matériel informatique et électronique
- Matériaux et débris de construction incluant portes et fenêtres
- Matières dangereuses (peintures, solvants, huiles, etc.)
- Asphalte, bardeaux d'asphalte, béton, pierre, briques, sable, gravier, terre
- Ordures ménagères
- Réfrigérateur, congélateur, climatiseur
- Pièce de véhicules automobiles
- Branches, clôture et rouleaux de broche
- Plastiques agricoles

CLUB DE GOLF EAST ANGUS

Afin d'encourager ses citoyens à adopter de saines habitudes de vie, tout en ayant un impact positif sur l'activité économique de Canton de Westbury le conseil municipal a procédé à l'achat de deux passes annuelles (droit de jeu), ainsi qu'à deux accès annuels au champ de pratique au Club de golf East Angus.

Les citoyens résident sur le territoire de la municipalité, peuvent profiter de cette passe annuelle en leur donnant droit de réserver, gratuitement, un maximum d'un droit de jeu ou un accès au champ de pratique, par citoyen, par saison.

Pour obtenir ce privilège, vous devez vous présenter à la municipalité avec une preuve de résidence pour chaque citoyen désirant s'acquérir d'un accès, puis nous vous remettons un coupon d'accès au Club de golf East Angus.

ABRIS D'AUTO

Les abris d'autos peuvent être installés seulement à partir du 1^{er} octobre et ce jusqu'au 30 avril de l'année suivante.



STATIONNEMENT RAPPEL IMPORTANT

Rappel important des articles 71, 72 et 73 du règlement 2023-19 Général de la municipalité du Canton de Westbury

Article 71Travaux de voirie, enlèvement, déblaiement de la neige

Il est défendu à tout conducteur de stationner un véhicule :

- 1) à un endroit où il pourrait gêner l'enlèvement, le déblaiement de la neige ou les travaux de déglçage des rues;
- 2) à un endroit où il pourrait gêner l'exécution des travaux de voirie municipale et où des signaux de circulation à cet effet ont été posés.

Article 72Remorquage

Tout véhicule stationné en contravention de l'article 71 est remorqué et le propriétaire du véhicule doit payer les frais de remorquage et d'entreposage pour en obtenir la possession.

Article 73Stationnement de nuit durant l'hiver

Il est défendu de stationner un véhicule dans les rues de la municipalité pendant la période de neige, soit du 15 novembre au 31 mars de 0 h à 7 h.

Pour le règlement complet, veuillez vous rendre sur le site internet de la municipalité.

PERMIS DE FEU

Vous devez obtenir un **PERMIS AVANT DE FAIRE UN FEU**. Veuillez contacter la régie des incendies intermunicipale au numéro de téléphone suivant :

(819) 832-2442

La régie des incendies intermunicipale émet les permis de feu les vendredis.



ORAGE VIOLENT

Un orage est une perturbation atmosphérique qui se manifeste par des éclairs et du tonnerre. Il peut s'accompagner de pluie diluvienne, de grêle ou de vents violents. Un orage violent peut provoquer des inondations, des incendies, des pannes de courant et des électrocutions et causer d'importants dommages.

Il est conseillé de se mettre à l'abri et de suivre ces conseils dès que le tonnerre gronde :

- Débrancher les appareils électriques, ne pas utiliser le téléviseur ou l'ordinateur;
- Fermer les portes et les fenêtres, se tenir dans une pièce située au centre du bâtiment;
- S'éloigner des tuyaux et des objets conducteurs d'électricité;
- En plein air, cherchez un couvert dense composé d'arbres de petite taille ou d'arbustes;
- Sur l'eau regagnez immédiatement la rive avec votre embarcation.

PANNE D'ÉLECTRICITÉ

Une panne de courant qui perdure peut causer des risques pour la santé et la sécurité des personnes : risque d'incendie, d'asphyxie au monoxyde de carbone, d'intoxication alimentaire et d'hypothermie sont à considérer. Quittez votre domicile dès que vous sentez que votre sécurité y est compromise, et restez vigilant :

- Évitez d'ouvrir trop souvent la porte du réfrigérateur et du congélateur afin que les aliments se conservent plus longtemps;
- Triez les aliments en votre possession en cas de panne de courant prolongée;
- N'utilisez pas à l'intérieur un appareil de cuisson conçu pour l'extérieur (barbecue au propane, grill...);
- Baissez les thermostats au minimum pour empêcher une surcharge lorsque le courant sera rétabli;
- Gardez une lampe branchée pour savoir quand le courant sera rétabli;
- Tirez la chasse d'eau et ouvrez les robinets en laissant couler un peu d'eau à quelques reprises au cours d'une journée pour empêcher que les tuyaux gèlent, sauf en cas d'avis contraire de la municipalité;
- Respectez rigoureusement le mode d'emploi de votre système de chauffage d'appoint.



CALENDRIER DES COLLECTES DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2024

SEPTEMBRE 2024						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6  	7
8	9	10	11	12	13  	14
15	16	17	18	19	20  	21
22	23	24	25	26	27  	28
29	30					

RECYCLAGE



COMPOST



DÉCHETS



OCTOBRE 2024						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4  	5
6	7	8	9	10	11  	12
13	14	15	16	17	18  	19
20	21	22	23	24	25 	26
27	28	29	30	31		

NOVEMBRE 2024						
D	L	M	M	J	V	S
					1 	2
3	4	5	6	7	8 	9
10	11	12	13	14	15 	16
17	18	19	20	21	22 	23
24	25	26	27	28	29 	30

RECYCLAGE



COMPOST



DÉCHETS



DÉCEMBRE 2024						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6  	7
8	9	10	11	12	13 	14
15	16	17	18	19	20 	21
22	23	24	25	26	27 	28
29	30	31				

**Dates restantes pour les collectes des plastiques agricoles 2024**

6 septembre - 18 octobre – 15 novembre - 13 décembre

****Inscription obligatoire**